



Des parlementaires d'Amérique latine adoptent des stratégies pour faire disparaître la violence à l'encontre des enfants

San José (Costa Rica), 28 août 2009 – Une trentaine de parlementaires de 14 pays d'Amérique latine se sont réunis cette semaine à San José pour parler du besoin urgent de prévenir la violence à l'encontre des enfants et y mettre fin.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes figure parmi les plus violentes de la planète et les enfants et les adolescents ne sont pas épargnés. Chaque année, 40 millions d'enfants d'Amérique latine et des Caraïbes font l'objet de violences graves, notamment d'abandon, et 80 000 enfants de moins de 18 ans meurent sous les coups d'un proche. Seuls 9 % des enfants de la région vivent sous la protection de lois interdisant les châtiments corporels au sein de la famille. De surcroît, des études réalisées dans 16 pays révèlent qu'un pourcentage élevé d'adultes considèrent les mauvais traitements infligés aux enfants, notamment le châtiment corporel, comme un moyen normal pour imposer la discipline.

S'adressant aux parlementaires présents à cette rencontre - organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et l'UNICEF, avec l'appui de l'Assemblée législative du Costa Rica - le Président de l'Assemblée, M. Francisco Antonio Pacheco Fernández, a appelé les participants à mettre la question de la protection des enfants contre la violence au cœur du débat politique national et du calendrier législatif, en ces termes « en tant que faiseurs d'opinion, vous pouvez contribuer à discréditer l'idée que la violence à l'encontre des enfants est acceptable ».

Le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson a précisé « nous devons faire bon usage de notre capacité à légiférer et à demander des comptes au gouvernement et aux autorités publiques. Nous pouvons et nous devons nous assurer que nos sociétés sont dotées de lois efficaces et d'institutions fonctionnelles pour que chaque enfant jouisse d'un environnement exempt de violence. »

Dans les mots du Président de l'Assemblée nationale de la Bolivie, M. Edmundo Novillo, « les parlementaires doivent prendre l'initiative de créer des lois et d'affecter des ressources propres à faire disparaître la violence et à donner corps aux droits des enfants. Nous devons miser sur un avenir plus juste. »

Les parlementaires ont focalisé leur attention sur les nombreuses mesures à prendre pour prévenir la violence faite aux enfants, comme suit :

- adopter des lois interdisant toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, y compris le châtiment corporel dans la famille, et promouvoir la mise en place de mesures de protection dans le cadre du système judiciaire afin d'éviter que les enfants ne soient victimes de nouvelles violences,
- allouer des ressources à la prévention de la violence et à la création de cadres protecteurs pour les enfants,
- améliorer les mécanismes de contrôle et d'établissement de rapports, de sorte que les lois pour la prévention de la violence à l'égard des enfants soient correctement appliquées et les budgets correctement exécutés,
- travailler avec les médias pour susciter un débat public et diffuser des informations sur le sujet,



- travailler directement auprès des enfants et leur donner la possibilité de participer au processus législatif,
- veiller à ce que les parlements nationaux participent au suivi et à la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'enfant et de l'étude mondiale du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants,
- renforcer les partenariats avec toutes les parties prenantes pour prévenir la violence à l'encontre des enfants, notamment la société civile, les organisations internationales et le secteur privé.

Les parlementaires ont visité le programme **Cantones Amigos de la Infancia** financé par l'UNICEF qui s'adresse aux enfants vivant dans des situations de vulnérabilité, qui sont souvent victimes de violences. Ils ont pu voir en premier lieu que les activités sportives et récréatives organisées avec les enfants et la police locale dans deux des villes les plus violentes du Costa Rica contribuaient à prévenir la violence.

« Les bonnes pratiques en matière de prévention de la violence à l'égard des enfants sont celles auxquelles les enfants participent. Nous devons apprendre à les écouter et à les faire participer » a déclaré Seija Toro, Représentante de l'UNICEF au Costa Rica

A propos de l'UIP :

L'UIP est l'organisation mondiale des parlements, au sein de laquelle se réunissent les représentants des parlements. Foyer du dialogue parlementaire mondial, elle œuvre en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples en vue de renforcer les institutions représentatives. L'UIP aide les parlements à légiférer et à demander des comptes aux gouvernements sur les grands dossiers nécessitant une action politique et législative. L'Organisation travaille en partenariat étroit avec l'Organisation des Nations Unies et avec l'UNICEF sur les questions relatives aux droits de l'enfant. Elle est financée par les parlements membres ainsi qu'au moyen de contributions volontaires de fondations, d'organisations internationales et de gouvernements.

A propos de l'UNICEF :

L'UNICEF est présente sur le terrain dans plus de 150 pays et territoires pour aider les enfants à survivre, dès la petite enfance et tout au long de l'adolescence. Principal fournisseur de vaccins dans le monde pour les pays en développement, l'UNICEF s'occupe de la santé et de la nutrition des enfants et fait en sorte qu'ils aient accès à l'eau potable et à l'assainissement, que garçons et filles bénéficient d'une éducation élémentaire de qualité et qu'ils soient à l'abri de la violence, de l'exploitation et du sida. Elle est intégralement financée par des contributions volontaires de particuliers, d'entreprises, de fondations et de gouvernements.

Personnes à contacter :

UIP : Mme Kareen Jabre, Responsable du Programme du partenariat entre hommes et femmes, courriel : kj@mail.ipu.org et Mme Luisa Ballin, Chargée de l'information, courriel : lb@mail.ipu.org, tél. : +41 22 919 4150

UNICEF Costa Rica: M. Michael Martin, Communications et partenariats, tél. : 506 2296 2034, mobile : 506 8875 6359, courriel : mimartin@unicef.org